

Substitué pour le formulaire

W-8IMY

(Rév. octobre 2021)

Department of the Treasury
Internal Revenue Service

Certificat d'intermédiaire étranger, d'entité intermédiaire étrangère ou de certaines succursales américaines relativement à la retenue et à la déclaration fiscales aux États-Unis

► Les articles cités renvoient à l'*Internal Revenue Code*.

► Pour obtenir des renseignements au sujet du formulaire W-8IMY et de ses directives, consulter le site www.irs.gov/FormW8IMY.

► Remettre ce formulaire à l'agent percepteur ou au payeur. Ne pas l'envoyer à l'IRS.

OMB N° 1545-1621

Les personnes ou entités suivantes ne doivent pas remplir le présent formulaire :

Utiliser plutôt le formulaire suivant :

- Un propriétaire véritable qui désire uniquement se prévaloir du statut d'étranger ou des avantages d'une convention fiscale (autre qu'un intermédiaire admissible (IA) agissant à titre de courtier en produits dérivés admissible (CPDA))..... W-8BEN ou W-8BEN-E
- Une entité hybride qui demande des avantages en vertu d'une convention fiscale en son propre nom (autre qu'un IA agissant à titre de CPDA)..... W-8BEN-E
- Une personne étrangère qui demande d'être exonérée de la retenue fiscale américaine sur un revenu effectivement lié à l'exercice d'activités commerciales aux États-Unis..... W-8ECI
- Une entité assimilable à son propriétaire ayant un seul propriétaire étranger qui est le propriétaire véritable (autre qu'un IA agissant à titre de CPDA) du revenu visé par le présent formulaire. Le propriétaire étranger doit plutôt utiliser le formulaire W-8BEN, W-8ECI ou W-8BEN-E
- Un gouvernement étranger, un organisme international, une banque centrale d'émission étrangère, un organisme étranger exonéré d'impôt, une fondation privée étrangère ou un gouvernement d'une possession américaine qui désire se prévaloir des articles 115(2), 501(c), 892, 895 ou 1443(b)..... W-8EXP
- Une entité américaine ou un citoyen ou résident des États-Unis W-9
- Une personne étrangère qui présente des documents sur son identité aux fins de l'article 6050W W-8BEN, W-8BEN-E ou W-8ECI

Partie I Identification de l'entité

1 Nom de l'organisation qui agit à titre d'intermédiaire

2 Pays de la constitution en société ou en organisme

3 Nom de l'entité assimilable à son propriétaire (le cas échéant), consulter les directives

4 Statut aux fins du chapitre 3 (type d'entité) (Cocher une seule case.) :

- IA (y compris un IA agissant à titre de CPDA). Remplir la Partie III.
- Intermédiaire non admissible. Remplir la Partie IV.
- Institution financière d'un territoire. Remplir la Partie V.
- Succursale américaine. Remplir la Partie VI.
- Société de personnes étrangères perceptrice. Remplir la Partie VII.

- Fiducie étrangère perceptrice. Remplir la Partie VII.
- Société de personnes étrangères non perceptrice. Remplir la Partie VIII.
- Fiducie simple étrangère non perceptrice. Remplir la Partie VIII.
- Fiducie de cédant étrangère non perceptrice. Remplir la Partie VIII.

5 Statut en vertu du chapitre 4 (statut FATCA). (Voir les directives pour les détails et remplir l'attestation ci-dessous correspondant au statut de l'entité.) (Cocher une seule case.) :

- Institution financière étrangère (IFE) non participante (y compris une IFE apparentée à une IFE déclarante en vertu d'un accord intergouvernemental, autre qu'une IFE réputée conforme, une IFE participante ou un propriétaire véritable exempté). Remplir la Partie IX (le cas échéant).
- IFE participante.
- IFE déclarante selon le modèle 1.
- IFE déclarante selon le modèle 2.
- IFE enregistrée réputée conforme (autre qu'une IFE déclarante selon le modèle 1, une IFE parrainée ou une IFE non déclarante en vertu d'un accord intergouvernemental couverte dans la Partie XIX).
- Institution financière d'un territoire. Remplir la Partie V.
- IFE parrainée (autre qu'un instrument de placement à participation restreinte parrainé et certifié réputé conforme). Remplir la Partie X.
- Banque locale non enregistrée, certifiée et réputée conforme. Remplir la Partie XII.
- IFE certifiée réputée conforme qui possède uniquement des comptes de faible valeur. Remplir la Partie XIII.
- Instrument de placement à participation restreinte parrainé, certifié et réputé conforme. Remplir la Partie XIV.
- Entité de placement en titres de créance à court terme certifiée et réputée conforme. Remplir la Partie XV.
- Certaines entités d'investissement sans compte financier. Remplir la Partie XVI.

- IFE documentée par son propriétaire. Remplir la Partie XI.
- Distributeur restreint. Remplir la Partie XVII.
- Banque centrale d'émission étrangère. Remplir la Partie XVIII.
- IFE assujettie à un accord intergouvernemental et non déclarante. Remplir la Partie XIX.
- Régime de retraite exempté. Remplir la Partie XX.
- Entité d'un groupe non financier exclue. Remplir la Partie XXI.
- Entreprise non financière en démarrage exclue. Remplir la Partie XXII.
- Entité non financière exclue en liquidation ou en faillite. Remplir la Partie XXIII.
- EENF cotée en bourse ou EENF affiliée à une société cotée en bourse. Remplir la Partie XXIV.
- EENF d'un territoire exclue. Remplir la Partie XXV.
- EENF active. Remplir la Partie XXVI.
- EENF passive. Remplir la Partie XXVII.
- EENF à déclaration directe.
- EENF parrainée à déclaration directe. Remplir la Partie XXVIII.

6 Adresse de résidence permanente (numéro, rue, app. ou bureau, ou route rurale). **Ne pas inscrire de case postale ni l'adresse d'un tiers** (autre qu'une adresse légale).

Ville, État ou province. Inscrive le code postal, le cas échéant.

Pays

7 Adresse postale (si elle diffère de l'adresse indiquée ci-dessus)

Ville, État ou province. Inscrive le code postal, le cas échéant.

Pays

8 Numéro d'identification de contribuable américain (TIN), le cas échéant ►

- EIN-IA
- EIN-SPP
- EIN-FP
- EIN

9a GIIN (le cas échéant) ►

b Numéro d'identification aux fins de l'impôt étranger, au besoin ►

10 Numéro(s) de référence (voir les directives)

Partie II Entité assimilable à son propriétaire ou succursale qui reçoit le paiement. (Remplir uniquement dans le cas d'une entité assimilable à son propriétaire qui possède un GIIN ou d'une succursale d'une IFE dans un pays autre que le pays de résidence de l'IFE. Ne pas remplir la Partie II pour les succursales de CPDA. Voir les directives).

11 Statut en vertu du chapitre 4 (statut FATCA) de l'entité assimilable à son propriétaire ou de la succursale qui reçoit le paiement.

Succursale considérée comme une IFE non participante. IFE déclarante selon le modèle 1. Succursale américaine.

IFE participante. IFE déclarante selon le modèle 2.

12 Adresse la succursale (numéro, rue, n° d'app. ou de bureau, route rurale). **Ne pas inscrire de case postale ni l'adresse d'un tiers** (autre qu'une adresse légale).

Ville, État ou province. Inscrire le code postal, le cas échéant.	Pays
---	------

13 GIIN (le cas échéant) ►

Attestations relatives au statut aux fins du chapitre 3

Partie III Intermédiaire admissible

Tous les intermédiaires admissibles

- 14 J'atteste que l'entité désignée à la Partie I (ou la succursale, le cas échéant) :
- est un IA à l'égard des comptes indiqués à la ligne 10 ou dans une déclaration de retenue fiscale jointe au présent formulaire (au besoin) qui correspond à au moins une des définitions suivantes :
 - (i) n'agit pas pour son propre compte;
 - (ii) un CPDA qui reçoit des paiements à l'égard d'opérations potentielles aux termes de l'article 871(m) et de titres sous-jacents;
 - (iii) un IA qui assume la responsabilité principale à l'égard de paiements d'intérêts de remplacement en vertu de l'accord d'IA.
 - A fourni ou fournira une déclaration de retenue fiscale (au besoin) aux fins des chapitres 3 et 4 et des articles 1446(a) ou 1446(f), qui fait l'objet des attestations aux présentes.
 - Dans la mesure où il agit à titre d'IA déclarant aux fins des articles 1446(a) ou (f) à l'égard des paiements associés au présent formulaire, l'IA doit présenter les renseignements requis sur le bénéficiaire pour faire le lien avec un montant réalisé ou un moment assujéti à une retenue sur une distribution d'une SPIB.

Intermédiaires admissibles qui n'agissent pas à titre de courtiers en produits dérivés admissibles (cocher toutes les cases pertinentes)

- 15a J'atteste que l'entité désignée à la Partie I du formulaire assume la responsabilité principale en matière de retenue aux fins des chapitres 3 et 4 pour chaque compte désigné dans une déclaration de retenue fiscale jointe au présent formulaire (ou, si aucune déclaration de retenue fiscale n'est jointe au formulaire, pour tous les comptes).
- b J'atteste que l'entité désignée à la Partie I du formulaire assume la responsabilité principale en matière de retenue fiscale et de déclaration pour chaque paiement d'un montant réalisé à la vente d'une participation dans une société de personnes inscrite en bourse aux fins de l'article 1446(f) associé à chaque compte désigné dans une déclaration de retenue fiscale jointe au présent formulaire qui reçoit de tels montants (ou, si aucune déclaration de retenue fiscale n'est jointe au formulaire, à tous les comptes).
- c J'atteste que l'entité désignée à la Partie I du formulaire assume la responsabilité principale en matière de retenue à titre de prête-nom aux termes de l'article 1.1446-4(b)(3) des règlements pour chaque distribution effectuée par une société de personnes inscrite en bourse associée à chaque compte désigné dans une déclaration de retenue fiscale jointe au présent formulaire qui reçoit de telles distributions (ou, si aucune déclaration de retenue fiscale n'est jointe au formulaire, à tous les comptes).
- d J'atteste que l'entité désignée à la Partie I du formulaire est un IA qui agit à titre de prêteur de titres admissible qui assume la responsabilité principale en matière de retenue et de déclaration à l'égard des paiements qui sont des dividendes de remplacement de source américaine relativement à chaque compte désigné dans une déclaration de retenue fiscale jointe au présent formulaire (ou, si aucune déclaration de retenue fiscale n'est jointe au formulaire, à tous les comptes).
- e J'atteste que l'entité désignée à la Partie I du formulaire assume la responsabilité principale en matière de retenue fiscale aux fins des chapitres 3 et 4 et la responsabilité principale en matière d'établissement du formulaire 1099 et de prélèvement de la retenue de réserve à l'égard de tous les paiements d'intérêts et d'intérêts de remplacement de source américaine associés au présent formulaire, conformément à l'accord d'IA.
- f J'atteste que l'entité désignée à la Partie I du formulaire assume la responsabilité principale en matière d'établissement du formulaire 1099 et de prélèvement de la retenue de réserve ou la responsabilité de déclaration à titre d'IFE participante ou d'IFE enregistrée réputée conforme relativement aux comptes qu'elle administre qui sont détenus par des personnes désignées des États-Unis conformément aux articles 1.6049-4(c)(4)(i) ou (c)(4)(ii) des règlements au lieu de l'établissement du formulaire 1099 relativement à chaque compte désigné dans une déclaration de retenue fiscale jointe au présent formulaire (ou, si aucune déclaration de retenue fiscale n'est jointe au formulaire, à tous les comptes).
- g J'atteste que l'entité désignée à la Partie I du formulaire n'assume pas la responsabilité principale en matière d'établissement du formulaire 1099 et de prélèvement de la retenue de réserve relativement à chaque compte désigné dans une déclaration de retenue fiscale jointe au présent formulaire (ou, si aucune déclaration de retenue fiscale n'est jointe au formulaire, à tous les comptes).
- h (Remplir uniquement si l'entité désignée à la partie I du formulaire n'assume pas la responsabilité principale en matière d'établissement du formulaire 1099 et de prélèvement de la retenue de réserve.) Si l'entité désignée à la Partie I du formulaire a réparti ou répartira une part d'un paiement indiqué dans une liste de revenus assujettis à un taux unique (*withholding rate pool*) aux fins du chapitre 4 entre différents bénéficiaires américains, tel qu'il est précisé dans une déclaration de retenue fiscale jointe au présent formulaire, j'atteste que l'entité satisfait aux exigences de l'article 1.6049-4(c)(4)(iii) des règlements relativement à un titulaire d'un compte qu'elle administre, qui est inscrit sur une telle liste de revenus assujettis à un taux unique.
- i (Remplir uniquement si l'entité désignée à la partie I du formulaire n'assume pas la responsabilité principale en matière d'établissement du formulaire 1099 et de prélèvement de la retenue de réserve.) Si l'entité désignée à la Partie I du formulaire a réparti ou répartira la part d'un paiement indiqué dans une liste de revenus assujettis à un taux unique aux fins du chapitre 4 entre différents bénéficiaires américains, tel qu'il est précisé dans une déclaration de retenue fiscale jointe au présent formulaire, dans la mesure où les bénéficiaires américains sont des titulaires d'un compte auprès d'un intermédiaire ou d'une entité intermédiaire qui reçoit un paiement de l'entité, j'atteste que l'entité dont a obtenu ou obtiendra des documents suffisants pour lui permettre d'établir le statut d'IFE participante, d'IFE enregistrée réputée conforme ou d'IFE qui est un IA à l'égard de cet intermédiaire ou de cette entité intermédiaire.

Courtiers en produits dérivés admissibles

- 16a** J'atteste que chaque CPDA désigné à la Partie I du formulaire ou dans une déclaration de retenue fiscale jointe au formulaire satisfait aux exigences relatives au statut de CPDA (y compris l'approbation de l'IRS à cet égard) et assume la responsabilité principale en matière de retenue et de déclaration en vertu des chapitres 3, 4 et 61 et de l'article 3406 à l'égard des paiements qu'il fait relativement à des opérations potentielles au titre de l'article 871(m).
- b** Classification d'entité d'un CPDA : Société par actions Société de personnes Entité assimilable à son propriétaire

Partie IV Intermédiaire non admissible**Cocher toutes les cases pertinentes.**

- 17a** (Tous les intermédiaires non admissibles et IA qui n'agissent pas en tant que tels doivent cocher cette case.) J'atteste que l'entité désignée à la Partie I du formulaire n'agit pas en tant qu'IA à l'égard de chaque compte pour lequel le formulaire est fourni et n'agit pas pour son propre compte.
- b** J'atteste que l'entité désignée à la Partie I du formulaire utilise le formulaire pour transmettre des certificats de retenue ou d'autres documents et qu'elle a fourni ou fournira une déclaration de retenue fiscale, au besoin. **Remarque** : Si le présent formulaire est fourni aux fins de la participation de l'entité dans une société de personnes inscrite en bourse, consulter les directives concernant la Partie IV avant de cocher cette case.
- c** J'atteste que l'entité désignée à la Partie I du formulaire satisfait aux exigences de l'article 1.6049-4(c)(4)(iii) des règlements relativement à un titulaire d'un compte qu'elle administre, qui est inscrit sur une liste de revenus assujettis à un taux unique de bénéficiaires américains figurant dans la déclaration de retenue fiscale jointe au présent formulaire (excluant une distribution d'une société de personnes inscrite en bourse).
- d** J'atteste que l'entité désignée à la Partie I du formulaire agit à titre de prêteur de titres admissibles (autre qu'un IA) qui assume la responsabilité principale en matière de retenue fiscale et de déclaration relativement aux paiements qui sont associés au présent formulaire et qui sont des dividendes de remplacement de source américaine reçus de l'agent perceuteur.
- e** Dans la mesure où l'entité désignée à la Partie I du formulaire fournit une déclaration de retenue fiscale de rechange décrite à l'article 1.1441-1(e)(3)(iv)(C)(3) des règlements pour tout paiement associé au présent formulaire, l'entité déclare que les renseignements qui figurent dans toutes les déclarations de retenue associées à ce certificat de retenue ont été (ou seront) vérifiés pour s'assurer qu'ils ne comportent pas d'incohérence par rapport à d'autres renseignements sur le compte dont dispose l'entité pour les propriétaires véritables pour déterminer le taux de retenue relativement à chaque bénéficiaire (conformément aux normes de connaissances des articles 1441 ou 1471, selon le cas).

Partie V Institution financière d'un territoire

- 18a** J'atteste que l'entité désignée à la Partie I est une institution financière (autre qu'une entité de placement qui n'est pas une institution de dépôt, un dépositaire ou une société d'assurance particulière) qui est constituée en société ou en organisme selon les lois d'une possession américaine.

Cocher la case à la ligne 18b ou 18c, selon le cas.

- b** J'atteste également que l'entité désignée à la Partie I utilise le présent formulaire afin d'établir la preuve qu'elle s'est entendue avec l'agent perceuteur pour être considérée comme une personne des États-Unis aux fins des chapitres 3 et 4 relativement à des montants à déclarer et des paiements assujettis à une retenue associés à ce certificat de retenue.
- c** J'atteste également que l'entité désignée à la Partie I :
- utilise ce formulaire pour transmettre des certificats de retenue et/ou d'autres documents pour les personnes pour lesquelles elle reçoit un paiement d'un montant à déclarer ou un paiement assujetti à une retenue;
 - a fourni ou fournira une déclaration de retenue fiscale, au besoin.

Cocher les cases aux lignes 18d, et 18e ou 18f, selon le cas.

- d** J'atteste que l'entité désignée à la Partie I accepte d'être considérée comme une personne des États-Unis aux termes de l'article 1.1446(f)-4(a)(2)(i)(B) des règlements relativement aux montants réalisés à la vente de participations dans des sociétés de personnes inscrites en bourse.
- e** J'atteste que l'entité désignée à la Partie I accepte d'être considérée comme une personne des États-Unis (en vertu de l'article 1.1441-1(b)(2)(iv)(A) des règlements) et comme prête-nom aux termes de l'article 1.1446-4(b)(3) des règlements relativement aux distributions versées par des sociétés de personnes inscrites en bourse; **ou**
- f** n'agit pas à titre de prête-nom aux fins du versement de distributions de sociétés de personnes inscrites en bourse et qu'elle fournit des déclarations de retenue fiscale à l'égard des distributions. **Remarque** : Si le formulaire est produit pour un montant réalisé, consulter les directives relatives à la Partie V avant de présenter une déclaration de retenue fiscale pour un montant réalisé si l'entité n'a pas coché la case de la ligne 18d.

Partie VI Certaines succursales américaines

- 19a** J'atteste que l'entité désignée à la Partie I est une succursale américaine qui reçoit des montants à déclarer ou des paiements assujettis à une retenue qui ne constituent pas un revenu qui est effectivement lié à l'exercice d'activités commerciales aux États-Unis, des distributions de sociétés de personnes inscrites en bourse ou des montants réalisés à la vente de participations dans des sociétés de personnes inscrites en bourse.

Cocher la case à la ligne 19b ou 19c, selon le cas.

- b** J'atteste que l'entité désignée à la Partie I est une succursale américaine d'une banque ou d'une société d'assurance étrangères visées à l'article 1.1441-1(b)(2)(iv)(A) des règlements, qui utilise ce formulaire pour établir la preuve qu'elle s'est entendue avec l'agent perceuteur pour être considérée comme une personne des États-Unis relativement à tout montant à déclarer ou paiement assujetti à une retenue fiscale associé à ce certificat de retenue.
- c** J'atteste que l'entité désignée à la Partie I :
- utilise ce formulaire pour transmettre des certificats de retenue et/ou d'autres documents pour les personnes pour lesquelles la succursale reçoit un paiement d'un montant à déclarer;
 - a fourni ou fournira une déclaration de retenue fiscale, au besoin; **et**
 - dans le cas d'un paiement assujetti à une retenue, applique les règles décrites au sens de l'article 1.1471-4(d)(2)(iii)(C) des règlements.

Cocher les cases aux lignes 19d, et 19e ou 19f, selon le cas.

- d** J'atteste que l'entité désignée à la Partie I est une succursale américaine (aux termes de l'article 1.1446(f)-4(a)(2)(i)(B) des règlements) qui agit à titre de personne des États-Unis relativement aux montants réalisés à la vente de participations dans des sociétés inscrites en bourse;
- e** J'atteste que l'entité désignée à la Partie I est une succursale américaine (en vertu de l'article 1.1441-1(b)(2)(iv)(A) des règlements) considérée comme une personne des États-Unis et comme prête-nom aux termes de l'article 1.1446-4(b)(3) des règlements relativement aux distributions versées par des sociétés de personnes inscrites en bourse; **ou**
- f** n'agit pas à titre de prête-nom aux fins du versement de distributions de sociétés de personnes inscrites en bourse et qu'elle produit des déclarations de retenue fiscale à l'égard des distributions.
- Remarque** : Si le formulaire est produit pour un montant réalisé, consulter les directives à la Partie VI avant de présenter une déclaration de retenue fiscale pour un montant réalisé si la succursale américaine n'a pas coché la case de la ligne 19d.

Partie VII Société de personnes étrangère perceptrice (SPP) ou fiducie étrangère perceptrice (FP)

- 20 J'atteste que l'entité désignée à la Partie I est une société de personnes étrangère perceptrice ou une fiducie étrangère perceptrice qui respecte les modalités de son accord de société de personnes perceptrice ou de fiducie perceptrice.

Partie VIII Société de personnes, fiducie simple ou fiducie de cédant étrangères non perceptrices

Cocher toutes les cases pertinentes.

- 21a J'atteste que l'entité désignée à la Partie I :
- est une société de personnes, une fiducie simple ou une fiducie de cédant étrangères et non perceptrices et les paiements auxquels se rapporte le présent formulaire ne sont pas effectivement liés, ou ne sont pas considérés comme étant effectivement liés, à l'exercice d'activités commerciales aux États-Unis; **et**
 - utilise le formulaire pour transmettre des certificats de retenue ou d'autres documents et a fourni ou fournira une déclaration de retenue fiscale aux fins des chapitres 3 et 4, qui fait l'objet des attestations aux présentes.
- b J'atteste que l'entité désignée à la Partie I est une société de personnes étrangère ou une fiducie de cédant étrangère qui est un associé dans une société de personnes de palier inférieur et qui produit le formulaire W-8IMY aux fins de l'article 1446(a).
- c J'atteste que l'entité désignée à la Partie I est une société de personnes étrangère qui reçoit un montant réalisé dans le cadre du transfert d'une participation dans une société de personnes aux fins de l'article 1446(f).
- d J'atteste que l'entité désignée à la Partie I est une société de personnes étrangère qui produit une déclaration de retenue fiscale pour un montant réalisé modifié dans le cadre du transfert (cocher, au besoin, seulement si la case 21c est cochée).
- e J'atteste que l'entité désignée à la Partie I est une fiducie de cédant étrangère qui produit le formulaire au nom de chaque cédant ou autre propriétaire de la fiducie aux termes de l'article 1.1446(f)-1(c)(2)(vii) des règlements qui transmet des certificats de retenue et qui fournit une déclaration de retenue fiscale pour répartir le montant réalisé entre chaque cédant ou autre propriétaire.
- f Dans la mesure où l'entité désignée à la Partie I du formulaire fournit une déclaration de retenue fiscale de rechange décrite à l'article 1.1441-1(e)(3)(iv)(C)(3) des règlements pour tout paiement associé au présent formulaire, l'entité atteste que les renseignements qui figurent dans tous les certificats de retenue associés à la déclaration de retenue fiscale sont fiables en vertu des normes de connaissances des articles 1441 ou 1471 applicables à l'entité.

Attestations relatives au statut aux fins du chapitre 4**Partie IX IFE non participante ayant des propriétaires véritables exonérés**

- 22 J'atteste que l'entité désignée à la Partie I utilise le formulaire pour transmettre des certificats de retenue ou d'autres documents et qu'elle a fourni ou fournira une déclaration de retenue fiscale dans laquelle est indiquée la part du paiement qui sera versée à un ou à plusieurs propriétaires véritables exonérés.

Partie X IFE parrainée

23a Nom du parrain : ► _____

Cocher la case à la ligne 23b ou 23c, selon le cas.

- b J'atteste que l'entité désignée à la Partie I :
- est une entité de placement;
 - n'est pas un IA, une société de personnes perceptrice (sauf dans la mesure permise par l'accord de société de personnes perceptrice étrangère); **et**
 - a conclu une entente avec l'entité désignée ci-dessus (qui n'est pas une IFE non participante) afin qu'elle agisse en tant que parrain.
- c J'atteste que l'entité désignée à la Partie I :
- est une société par actions étrangère contrôlée telle qu'elle est définie à l'article 957(a);
 - n'est pas un IA, une société de personnes ou une fiducie perceptrices;
 - est directement ou indirectement la propriété exclusive de l'institution financière américaine désignée ci-dessus qui accepte d'agir en tant que parrain de cette entité; **et**
 - partage un système de comptes électronique avec le parrain (désigné ci-dessus) qui permet à celui-ci d'identifier tous les titulaires de comptes et les bénéficiaires de l'entité et d'accéder aux renseignements sur les comptes et les clients de l'entité, notamment les renseignements personnels sur les clients, les documents des clients, le solde des comptes et tous les paiements versés aux titulaires de comptes ou aux bénéficiaires.

Partie XI IFE documentée par son propriétaire

Remarque : Ce statut s'applique uniquement si l'institution financière américaine, l'IFE participante, l'IFE déclarante selon le modèle 1 ou l'IFE déclarante selon le modèle 2 à laquelle ce formulaire est remis a accepté de considérer l'IFE comme une IFE documentée par son propriétaire. L'IFE documentée par son propriétaire doit fournir les attestations ci-dessous.

- 24a J'atteste que l'IFE désignée à la Partie I :
- n'agit pas à titre d'intermédiaire;
 - n'accepte pas les dépôts dans le cours normal de ses activités bancaires ou de nature similaire;
 - ne détient pas d'actifs financiers pour le compte d'autrui dans le cadre d'une partie importante de ses activités;
 - n'est pas une société d'assurance (ni la société de portefeuille d'une société d'assurance) qui effectue ou est tenue d'effectuer des paiements relativement à un compte financier;
 - n'est pas affiliée à une entité (autre qu'une IFE qui est aussi considérée comme une IFE documentée par son propriétaire) qui accepte les dépôts dans le cours normal de ses activités bancaires ou de nature similaire, pour qui la détention d'actifs financiers pour le compte d'autrui constitue une partie importante de ses activités ou qui est une société d'assurance (ou la société de portefeuille d'une société d'assurance) qui effectue ou est tenue d'effectuer des paiements relativement à un compte financier; **et**
 - ne tient pas de comptes financiers pour une IFE non participante.

Partie XI IFE documentée par son propriétaire (suite)

Cochez la case à la ligne 24b ou 24c, selon le cas.

- b J'atteste que l'IFE désignée à la Partie I :
- a fourni ou fournira une déclaration sur les propriétaires de l'IFE (y compris les documents pertinents des propriétaires) qui contient :
 - (i) le nom, l'adresse, le TIN (le cas échéant), le statut aux fins du chapitre 4 ainsi que le type de documents fournis (au besoin) de chaque particulier et de chaque personne désignée des États-Unis qui détiennent une participation directe ou indirecte dans les capitaux propres d'une IFE documentée par son propriétaire (pour toutes les entités autres que les personnes désignées des États-Unis);
 - (ii) le nom, l'adresse, le TIN (le cas échéant), le statut aux fins du chapitre 4 ainsi que le type de documents fournis (au besoin) de chaque particulier et de chaque personne désignée des États-Unis qui détiennent des titres de créance dans l'IFE documentée par son propriétaire (y compris toute participation indirecte, notamment les titres de créance dans une entité qui détient directement ou indirectement le bénéficiaire ou toute participation directe ou indirecte dans les capitaux propres d'un détenteur de titres de créance du bénéficiaire) qui constituent un compte financier supérieur à 50 000 \$ (sans égard aux titres de créance détenus par les IFE participantes, les IFE enregistrées réputées conformes, les IFE certifiées réputées conformes, les EENF exclues, les propriétaires véritables exonérés ou les personnes des États-Unis autres que les personnes désignées des États-Unis); **et**
 - (iii) tout renseignement supplémentaire que l'agent perceuteur demande afin de s'acquitter de ses obligations à l'égard de l'entité.
- c J'atteste que l'IFE désignée à la Partie I :
- a fourni ou fournira une lettre de l'auditeur, signée quatre ans tout au plus avant la date du paiement, d'un cabinet comptable indépendant ou d'un représentant légal ayant un bureau aux États-Unis, indiquant que le cabinet ou le représentant a examiné les documents de l'IFE pour tous ses propriétaires et détenteurs de titres de créance visés à l'article 1.1471-3(d)(6)(iv)(A)(2) des règlements et que l'IFE satisfait aux critères d'une IFE documentée par son propriétaire. L'IFE désignée à la Partie I a fourni ou fournira une déclaration sur ses propriétaires et un formulaire W-9, accompagné des renonciations applicables, comme le prévoit l'article 1.1471-3(d)(6)(iv) des règlements.

Partie XII Banque locale non enregistrée, certifiée et réputée conforme

- 25 J'atteste que l'IFE désignée à la Partie I :
- exploite une banque ou une coopérative de crédit (ou tout autre type de coopérative de crédit sans but lucratif) dans le pays de sa constitution en société ou en organisme et est autorisée à exploiter uniquement une banque ou une coopérative de crédit;
 - exerce principalement des activités de collecte de dépôts et d'octroi de prêts, pour une clientèle composée de particuliers non affiliés dans le cas d'une banque, et pour ses membres dans le cas d'une coopérative de crédit ou d'une institution coopérative comparable, étant entendu qu'aucun de ses membres ne détient une participation supérieure à 5 % dans ladite coopérative ou institution;
 - ne sollicite pas les titulaires de comptes à l'extérieur de son pays de constitution;
 - ne possède pas de lieu d'affaires fixe à l'extérieur de ce pays (à cette fin, un lieu d'affaires fixe ne désigne pas un établissement qui n'est pas annoncé au public et où l'IFE exerce uniquement des fonctions de soutien administratif);
 - ne possède pas un actif de plus de 175 millions de dollars d'après son bilan et, si elle est membre d'un groupe élargi de sociétés affiliées, ce groupe ne possède pas un actif total de plus de 500 millions de dollars selon leurs bilans consolidés ou cumulés; **et**
 - ne compte au sein de son groupe élargi de sociétés affiliées aucun membre qui est une IFE, autre qu'une IFE constituée en société ou en organisme dans le même pays que l'IFE désignée à la Partie I et qui satisfait aux exigences énoncées à la présente Partie XII.

Partie XIII IFE certifiée réputée conforme qui possède uniquement des comptes de faible valeur

- 26 J'atteste que l'IFE désignée à la Partie I :
- n'exerce pas principalement d'activités d'investissement, de réinvestissement ou de négociation de valeurs mobilières, de participations dans des sociétés de personnes, de marchandises, de contrats nominaux de référence, de contrats d'assurance ou de rente, ou de toute participation (y compris un contrat à terme, un contrat de gré à gré ou une option sur un tel contrat) dans ce qui précède;
 - aucun compte financier de l'IFE ou d'un membre de son groupe élargi de sociétés affiliées, le cas échéant, n'a un solde ou une valeur supérieure à 50 000 \$ (calculée après l'application des règles de regroupement de comptes applicables); **et**
 - ni l'IFE ni le groupe élargi de sociétés affiliées, le cas échéant, de l'IFE ne détiennent un actif de plus de 50 millions de dollars d'après leur bilan consolidé ou cumulé à la fin de leur plus récente année normale d'exploitation.

Partie XIV Instrument de placement à participation restreinte parrainé, certifié et réputé conforme

- 27a Nom du parrain : ► _____
- b J'atteste que l'IFE désignée à la Partie I :
- est une IFE uniquement parce qu'elle est une entité de placement visée à l'article 1.1471-5(e)(4) des règlements;
 - n'est pas un IA, une société de personnes ou une fiducie perceptrices;
 - fera en sorte que les responsabilités en matière de diligence raisonnable, de retenue et de déclaration fiscale (déterminées comme si l'IFE était une IFE participante) seront assumées par le parrain désigné à la ligne 27a; **et**
 - 20 particuliers ou moins détiennent tous ses titres de participation et ses titres de créance (sans égard aux titres de créance détenus par des institutions financières américaines, des IFE participantes, des IFE enregistrées réputées conformes ainsi que des IFE certifiées réputées conformes et sans égard aux titres de participation détenus par une entité qui possède la totalité des titres de participation dans l'IFE désignée à la Partie I et est elle-même une IFE parrainée).

Partie XV Entité de placement en titres de créance à court terme certifiée et réputée conforme

- 28 J'atteste que l'IFE désignée à la Partie I :
- existait le 17 janvier 2013;
 - a émis des titres de participation ou des titres de créance de toutes les catégories à l'intention des investisseurs au plus tard le 17 janvier 2013, conformément à un acte de fiducie ou à une convention similaire; **et**
 - est certifiée et réputée conforme parce qu'elle répond aux critères d'une entité de placement en titres de créance à court terme (notamment les restrictions relatives à son actif et les autres exigences énoncées à l'article 1.1471-5(f)(2)(iv) des règlements).

Partie XVI Certaines entités d'investissement sans compte financier

- 29 J'atteste que l'entité désignée à la Partie I :
- est une institution financière du seul fait qu'elle est une entité de placement en vertu de l'article 1.1471-5(e)(4)(i)(A) des règlements; **et**
 - ne tient aucun compte financier.

Partie XVII Distributeur restreint

- 30a (Cocher ici pour tout distributeur restreint.) J'atteste que l'entité désignée à la Partie I :
- fonctionne comme un distributeur en ce qui concerne les titres de créance ou de participation du fonds affecté pour lesquels le présent formulaire est remis;
 - fournit des services de placement à au moins 30 clients n'ayant aucun lien entre eux, et que moins de la moitié de sa clientèle est composée de personnes liées entre elles;
 - est tenue d'appliquer des contrôles diligents liés à la lutte contre le blanchiment d'argent, conformément aux lois sur la lutte contre le blanchiment d'argent de son pays de constitution, lequel se conforme aux exigences du FATF;
 - mène ses activités uniquement dans son pays de constitution en société ou en organisme, n'a aucun lieu fixe d'affaires hors de ce pays et a le même pays de constitution en société ou en organisme que tous les membres de son groupe de sociétés affiliées, le cas échéant;
 - ne sollicite aucun client hors de son pays de constitution en société ou en organisme;
 - n'affichait pas des actifs sous gestion totaux supérieurs à 175 M\$ ni un revenu brut dépassant 7 M\$ dans ses résultats du dernier exercice comptable;
 - n'est pas membre d'un groupe élargi de sociétés affiliées qui affichait, dans ses résultats consolidés ou combinés du dernier exercice comptable, des actifs sous gestion supérieurs à 500 M\$ ou un revenu brut de plus de 20 M\$;
 - ne distribue pas de titres de créance ou de participation du fonds affecté à des personnes désignées des États-Unis, à des EENF passives ayant au moins un propriétaire américain d'importance ou à des IFE non participantes.

Cocher la case à la ligne 30b ou 30c, selon le cas.

Relativement à toutes les ventes de titres de créance ou de participation du fonds affecté pour lesquelles le présent formulaire est remis ayant été effectuées après le 31 décembre 2011, je certifie que l'entité indiquée à la Partie I :

- b est liée par une convention de distribution qui renferme une interdiction générale de vendre des titres de créance ou des titres à des entités américaines et à des particuliers résidents des États-Unis et est actuellement liée par une convention de distribution qui interdit la vente de titres de créance ou de titres à des personnes désignées des États-Unis, à des EENF passives ayant un ou plusieurs propriétaires américains importants ou à des IFE non participantes.
- c est actuellement liée par une convention de distribution qui interdit la vente de titres de créance ou de titres à des personnes désignées des États-Unis, à des EENF passives ayant un ou plusieurs propriétaires américains importants ou à des IFE non participantes et, relativement aux ventes effectuées avant la date d'inclusion d'une telle restriction dans sa convention de distribution, a examiné tous les comptes se rapportant à de telles ventes conformément aux procédures mentionnées à l'article 1.1471-4(c) des règlements qui s'appliquent aux comptes préexistants et a racheté ou retiré les titres qui avaient été vendus à des personnes désignées des États-Unis, à des EENF passives ayant un ou plusieurs propriétaires américains importants ou à des IFE non participantes, ou transférera les valeurs à un distributeur qui est une IFE participante ou une IFE déclarante selon le modèle 1 ou 2.

Partie XVIII Banque centrale d'émission étrangère

- 31 J'atteste que l'entité désignée à la Partie I est considérée comme le propriétaire véritable du paiement uniquement aux fins du chapitre 4 aux termes de l'article 1.1471-6(d)(4) des règlements.

Partie XIX IFE assujettie à un accord intergouvernemental et non déclarante

- 32 J'atteste que l'entité désignée à la Partie I :
- satisfait aux exigences afin d'être considérée comme une institution financière non déclarante conformément à un accord intergouvernemental intervenu entre les États-Unis et _____ . L'accord intergouvernemental est de modèle 1 ou de modèle 2 et est considéré comme un _____ aux termes des dispositions de l'accord intergouvernemental applicable ou des règlements du Trésor américain (au besoin, consulter les directives); **et**
 - Si vous êtes une fiducie documentée par ses fiduciaires ou une entité parrainée, veuillez indiquer le nom du fiduciaire ou du parrain
- Le fiduciaire est : Américain Étranger

Partie XX Régime de retraite exempté**Cocher la case à la ligne 33a, b, c, d, e ou f, selon le cas.**

- 33a J'atteste que l'entité désignée à la Partie I :
- est établie dans un pays avec lequel les États-Unis ont conclu une convention fiscale qui est en vigueur;
 - est exploitée principalement pour administrer ou verser des prestations de pension ou de retraite; **et**
 - est admissible aux avantages de la convention en ce qui a trait au revenu de source américaine que le fonds touche (ou y serait admissible s'il touchait un tel revenu) en tant que résident d'un autre pays qui satisfait à toute exigence applicable sur les restrictions des avantages.
- b J'atteste que l'entité désignée à la Partie I :
- est organisée en vue de verser, en contrepartie de services rendus, des prestations de retraite, d'invalidité ou de décès (ou une combinaison de celles-ci) à des bénéficiaires qui sont d'anciens employés d'un ou de plusieurs employeurs;
 - aucun bénéficiaire unique n'a le droit à plus de 5 % des actifs de l'IFE;
 - est assujettie à la réglementation gouvernementale et effectue des déclarations annuelles au sujet de ses bénéficiaires auprès de l'administration fiscale concernée dans le pays où le fonds est établi ou exploité; **et**
 - est habituellement exonérée d'impôt relativement au revenu de placement en vertu des lois du pays où elle est établie ou exploitée en raison de son statut de régime de pension ou de retraite;
 - reçoit au moins 50 % de ses cotisations totales de promoteurs (sans égard aux transferts d'actifs provenant d'autres régimes décrits dans la présente partie, de comptes de pension et de retraite mentionnés dans un accord intergouvernemental applicable de modèle 1 ou 2, d'autres fonds de retraite décrits dans un accord intergouvernemental applicable de modèle 1 ou 2 ou de comptes visés à l'article 1.1471-5(b)(2)(i)(A) des règlements;
 - soit elle ne permet pas ou sanctionne les distributions ou les retraits effectués avant la survenance des événements liés à la retraite, à l'invalidité ou au décès (sauf les distributions transférées dans des comptes visés à l'article 1.1471-5(b)(2)(i)(A) des règlements [qui désignent les comptes de pension et de retraite], des comptes de pension et de retraite mentionnés dans un accord intergouvernemental applicable de modèle 1 ou 2 ou d'autres fonds de retraite décrits dans la présente partie ou un accord intergouvernemental applicable de modèle 1 ou 2); **ou**
 - soit l'entité désignée à la Partie I limite les cotisations de l'employé au fonds en fonction du revenu gagné par celui-ci ou d'un plafond annuel de 50 000 \$.

Partie XX Régime de retraite exempté (suite)

- c J'atteste que l'entité désignée à la Partie I :
- est organisée en vue de verser, en contrepartie de services rendus, des prestations de retraite, d'invalidité ou de décès (ou une combinaison de celles-ci) à des bénéficiaires qui sont d'anciens employés d'un ou de plusieurs employeurs;
 - compte moins de 50 participants;
 - ses promoteurs sont un ou plusieurs employeurs, aucun n'étant une entité de placement ou une EENF passive;
 - les cotisations des employés et des employeurs dans le fonds (sans égard aux transferts d'actifs provenant d'autres régimes décrits dans la présente partie, de comptes de pension et de retraite mentionnés dans un accord intergouvernemental applicable de modèle 1 ou 2 ou de comptes visés à l'article 1.1471-5(b)(2)(i)(A) des règlements) sont limitées en fonction du revenu gagné et de la rémunération de l'employé, respectivement;
 - les participants qui ne sont pas des résidents du pays où le fonds est établi ou exploité n'ont pas droit à plus de 20 % des actifs du fonds; **et**
 - est assujettie à la réglementation gouvernementale et effectue des déclarations annuelles au sujet de ses bénéficiaires à l'administration fiscale concernée dans le pays où le fonds est établi ou exploité.
- d J'atteste que l'entité désignée à la Partie I est constituée en vertu d'un régime de retraite qui satisferait aux exigences de l'article 401(a), autres que celle que le régime soit financé par une fiducie créée ou organisée aux États-Unis.
- e J'atteste que l'entité désignée à la Partie I est établie exclusivement pour tirer un revenu dans l'intérêt d'un ou de plusieurs fonds de retraite décrits dans la présente partie ou un accord intergouvernemental applicable de modèle 1 ou 2, de comptes visés à l'article 1.1471-5(b)(2)(i)(A) des règlements (qui désignent les comptes de pension et de retraite) ou de comptes de pension et de retraite décrits dans un accord intergouvernemental applicable de modèle 1 ou 2.
- f J'atteste que l'entité désignée à la Partie I :
- soit est établie et parrainée par un gouvernement étranger, un organisme international, une banque centrale d'émission ou un gouvernement d'une possession américaine (selon la définition de ces termes à l'article 1.1471-6 des règlements) ou un propriétaire véritable exonéré visé dans un accord intergouvernemental applicable de modèle 1 ou 2, à titre de promoteur, afin de verser des prestations de retraite, d'invalidité ou de décès à des bénéficiaires ou à des participants qui sont des employés anciens ou actuels du parrain (ou des personnes désignées par de tels employés); **ou**
 - soit est établie et parrainée par un gouvernement étranger, un organisme international, une banque centrale d'émission ou un gouvernement d'une possession américaine (selon la définition de ces termes à l'article 1.1471-6 des règlements) ou un propriétaire véritable exonéré visé dans un accord intergouvernemental applicable de modèle 1 ou 2, à titre de promoteur, afin de verser des prestations de retraite, d'invalidité ou de décès à des bénéficiaires ou à des participants qui ne sont pas des employés anciens ou actuels de ce promoteur, en contrepartie de services personnels rendus au promoteur.

Partie XXI Entité d'un groupe non financier exclue

- 34 J'atteste que l'entité désignée à la Partie I :
- est une société de portefeuille, un centre de trésorerie ou une société financière captive, et les fonctions visées aux articles 1.1471-5(e)(5)(i)(C) à (E) des règlements constituent une partie importante des activités de l'entité;
 - est membre d'un groupe non financier visé à l'article 1.1471-5(e)(5)(i)(B) des règlements;
 - n'est pas une institution de dépôt ni un dépositaire (autre que les membres du groupe élargi de sociétés affiliées de l'entité); **et**
 - ne fonctionne pas (ou ne prétend pas fonctionner) comme un fonds de placement, notamment un fonds de capital-investissement, un fonds de capital-risque, un fonds d'acquisition par emprunt ou tout instrument de placement dont la stratégie de placement consiste à acquérir ou à financer des entreprises et à détenir ensuite des participations dans ces celles-ci en tant qu'immobilisations à des fins de placement.

Partie XXII Entreprise non financière en démarrage exclue

- 35 J'atteste que l'entité désignée à la Partie I :
- a été constituée le (ou, dans le cas d'un nouveau secteur d'activité, la date de la résolution du conseil approuvant ce nouveau secteur d'activité) _____ (la date doit précéder de moins de 24 mois la date du paiement);
 - n'est pas encore en exploitation et n'a pas d'antécédents d'exploitation ou investit des capitaux dans des actifs dans le but d'exploiter un nouveau secteur d'activité autre qu'une institution financière ou une EENF passive; **et**
 - ne fonctionne pas (ou ne prétend pas fonctionner) comme un fonds de placement, notamment un fonds de capital-investissement, un fonds de capital-risque, un fonds d'acquisition par emprunt ou tout instrument de placement dont le but est d'acquérir ou de financer des entreprises et de détenir ensuite des participations dans celles-ci en tant qu'immobilisations à des fins de placement.

Partie XXIII Entité non financière exclue en liquidation ou en faillite

- 36 J'atteste que l'entité désignée à la Partie I :
- a déposé un plan de liquidation, un plan de réorganisation ou a demandé la protection de la loi sur les faillites à la date suivante : _____;
 - n'a pas exercé d'activités en tant qu'institution financière ni n'agit en tant qu'EENF passive au cours des cinq dernières années;
 - est soit en voie d'être liquidée, soit issue d'une réorganisation ou d'une faillite dans le but de poursuivre ou de recommencer à exercer des activités en tant qu'entité non financière; **et**
 - a ou fournira des pièces justificatives telles qu'un dépôt de bilan ou un autre document public à l'appui de son allégation si elle demeure en faillite ou en liquidation pendant plus de trois ans.

Partie XXIV EENF cotée en bourse ou une EENF affiliée à une société cotée en bourse

Cocher la case à la ligne 37a ou 37b, selon le cas.

- 37a J'atteste que :
- l'entité désignée à la Partie I est une société par actions étrangère qui n'est pas une institution financière; **et**
 - les actions de cette société se négocient régulièrement sur un ou plusieurs marchés de titres établis, y compris _____.
- b J'atteste que :
- l'entité désignée à la Partie I est une société par actions étrangère qui n'est pas une institution financière;
 - l'entité désignée à la Partie I est membre du même groupe élargi de sociétés affiliées qu'une entité dont les actions se négocient régulièrement sur un marché de titres établi;
 - le nom de l'entité, dont les actions se négocient régulièrement sur un marché de titres établi, est _____; **et**
 - le nom du marché de titres où les actions se négocient régulièrement est ► _____.

Partie XXV EENF d'un territoire exclue

- 38 J'atteste que :
- l'entité désignée à la Partie I est une entité organisée dans une possession des États-Unis;
 - tous les propriétaires de l'entité désignée à la Partie I sont des résidents véritables de la possession où l'EENF est organisée ou constituée;
- et**
- L'entité désignée à la Partie I :
 - (i) n'accepte pas les dépôts dans le cours normal de ses activités bancaires ou de nature similaire;
 - (ii) ne détient pas d'actifs financiers pour le compte d'autrui dans le cadre d'une partie importante de ses activités; **et**
 - (iii) n'est pas une société d'assurance (ni la société de portefeuille d'une société d'assurance) qui effectue ou est tenue d'effectuer des paiements relativement à un compte financier.

Partie XXVI EENF active

- 39 J'atteste que :
- l'entité désignée à la Partie I est une entité étrangère qui n'est pas une institution financière;
 - moins de 50 % de son revenu brut pour l'année civile précédente est un revenu passif; **et**
 - moins de 50 % des actifs détenus par cette entité sont des actifs qui produisent ou qui sont détenus pour produire un revenu passif (calculé selon une moyenne pondérée du pourcentage des actifs passifs mesuré chaque trimestre). Voir les directives pour connaître la définition du revenu passif.

Partie XXVII EENF passive

- 40 J'atteste que l'entité désignée à la Partie I :
- est une entité étrangère qui n'est pas une institution financière (cette catégorie comprend notamment une entité organisée dans une possession des États-Unis qui exerce [ou prétend exercer] des activités d'investissement, de réinvestissement ou de négociation de valeurs mobilières, de participations dans des sociétés de personnes, de marchandises, de contrats nominaux de référence, de contrats d'assurance ou de rente, ou de toute participation dans ce qui précède); **et**
 - utilise le formulaire pour transmettre des certificats de retenue ou d'autres documents et a fourni ou fournira une déclaration de retenue fiscale, au besoin.

Partie XXVIII EENF parrainée à déclaration directe

- 41 Nom du parrain : ► _____
- 42 J'atteste que l'entité désignée à la Partie I est une EENF à déclaration directe qui est parrainée par l'entité dont le nom figure à la ligne 41.

Partie XXIX Attestation

Sous peine des pénalités prévues pour parjure, je déclare que j'ai examiné les renseignements fournis dans ce formulaire et qu'à ma connaissance, ils sont véridiques, exacts et complets. En outre, j'autorise que le formulaire soit remis à un agent percepateur qui contrôle, reçoit ou garde le revenu pour lequel je fournis le formulaire ou à tout agent percepateur qui peut effectuer le paiement des sommes pour lesquelles je fournis le formulaire.

J'accepte de soumettre un nouveau formulaire dans les 30 jours lorsqu'une attestation aux présentes devient inexacte.

Signer ici ► _____

Signature du représentant autorisé

Nom en caractères d'imprimerie

Date (JJ/MM/AAAA)